

du mercredi 4 avril 2017

Le conseil a voté un **vœu contre la mise à la rue** – autrement dit contre les expulsions locatives. Un arrêté municipal sera prochainement pris stipulant que lors de toute expulsion locative sur le territoire de la commune, il devra être fourni au maire la justification que le relogement dans un logement décent de la personne expulsée et de sa famille aura été assuré. Cet arrêté s'appuiera sur des articles de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la Constitution, du Code pénal, du Code civil, du Pacte des Nations Unies sur les droits économiques sociaux et culturels. 1 Abstention (Droite et Centre)

Budget 2017

Le budget de la ville est de **28 millions euros pour le fonctionnement** et de **10 millions d'euros en investissement**. Pour la 8^e année consécutive, l'État maintient sa baisse des dotations au titre des redressements des finances publiques. Pour 2017, l'ensemble des concours de l'État s'élève à 1 769 041€, ce qui représente une baisse d'environ 14% par rapport à 2016. 4 Abstentions (Verts, NPA, Droite et Centre) - 1 Contre (Droite et Centre)

2017 sera une année transitoire, liée à la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole le 22 mars. Un certain nombre de compétences (voirie, eau potable, éclairage public, réseau de chaleur, etc.) sont transférées à la métropole, ce qui induit le transfert complet ou partiel de 47 agents.

Impôts locaux

Les taux des **impôts locaux** demeurent **les mêmes que l'an dernier** : 15,20% pour la taxe d'habitation, 25,42% pour la taxe sur le foncier bâti et 37,13% pour la taxe sur le foncier non bâti. A noter que 16% des contribuables sont exonérés et 36% ont leur impôt plafonné du fait de leurs revenus modestes. 4 Abstentions (Verts, NPA, Droite et Centre) - 1 Contre (Droite et Centre)

Budget de la régie de l'eau

La **compétence Eau** a été transférée à **Tours Métropole** (ex Tour(s)plus) en mars. Il est convenu par convention que la métropole vote la section investissement et que la ville vote la section d'exploitation du budget 2017 de la régie eau qui s'élève à 1 917 785€. 2 Abstentions (Verts)

Subventions aux associations

Elles seront à hauteur de 320 812€ au total, dont 164 109€ pour les 55 associations suivantes : commerçants non sédentaires 610€, UCAPL 5 517€, ASA 750€, AS Cheval Blanc 274€, AS Lycée

Martin-Nadaud 157€, AS collège Jacques-Decour 157€, AS collège Stalingrad 157€, AS collège Pablo-Neruda 72€, Football club des Levées 91€, La Godasse 500€, Patronage laïque section gym 3 141€, USSP Comité directeur 19 940€, USSP arts martiaux 6 090€, athlétisme 12 318€, basket 21 556€, cyclisme 7 750€, football 31 700€, gym volontaire 1000€, natation 6 097€, pétanque 1067€, rugby 14 774€, tennis 3 907€, Comité d'entente des Anciens combattants 326€, ANACR 76€, FOPAC 76€, FNACA 76€, FSE collège Decour 1300€, FSE collège Stalingrad 1189€, FSE collège Neruda 133€, Club des pêcheurs 76€, Club rencontres et amitié 518€, Petits jardiniers 297€, Union communale de chasse 145€, Femmes solidaires 76€, Opération Brésil 1500€, Secours populaire 1694€, UNRPA 172€, Barroco Théâtre 3 048€, Concours Dutilleux 6 000€, Harmonie municipale 4 271€, Histoire et vie sociale 500€, France-Palestine Solidarité 2 287€, France-Russie CEI 534€, USEP Henri-Wallon 258€, Amicale de Chateaubriand 747€, ANFFMR 67€, Bibliothèque sonore de Tours 143€, Comité stèle du Ruchard 300€, Paralysés de France 119€, Prévention routière 226€, SPA 165€, Société archéologique de Touraine 290€, Société des amis de Paul Louis Courier 175€.

Une subvention de 47 717€ est attribuée au Comité des œuvres sociales du personnel communal et une subvention de 50 000€ est attribuée au Patronage Laïque pour le Ludobus, le Club de gym et l'accompagnement scolaire à l'école Henri-Wallon. Unanimité

Compagnie Interligne

La ville va louer une maison située au 32 impasse 106 quai de Loire (entre le gymnase du Val fleuri et la rue Blanqui) à la Compagnie de théâtre Interligne, pour un loyer mensuel de 200€. Unanimité

Risques technologiques

La présence de Primagaz (dont l'activité embouteillage a été transférée et qui ne sera plus considérée comme à risque fin 2017) et des dépôts pétroliers sur la commune nécessite la tenue d'une Commission de suivi de sites, constituée de représentants d'élus avec Marie-France Beauflis en titulaire et Karine Chauvet en suppléante, et de représentants des riverains avec Nathalie Bruneau, Alain Cordon et Gilbert Laboute. Unanimité

Vacances d'été des enfants

Les centres de loisirs seront **ouverts du 10 juillet au 29 août**. L'accueil de loisirs Pierre-Sémard accueillera les 3-6 ans en juillet et août et Paul-Louis Courier en juillet. Les 6-15 seront accueillis aux

Grands Arbres. Des mini-camps de 5 jours et 4 nuits seront organisés pour les plus de 8 ans. Pour les plus de 11 ans, formule à la demi-journée le matin autour d'ateliers. Les tarifs sont établis en tenant compte des ressources des familles via le quotient familial. Unanimité

Six séjours-courts de 5 jours et 4 nuits se dérouleront sur le centre de vacances de **Châtelus-le-Marcheix** dans la Creuse. Les tarifs varient en fonction du quotient familial de 113€ à 155€ pour les résidents de Saint-Pierre, et 462€ pour les non Corpopétrussien. Unanimité

Les activités péri et extra scolaires

La ville lance un appel d'offre pour quatre ans concernant la gestion des accueils périscolaires (300 000€ TTC), des temps d'activités périscolaires (240 000€ TTC) et des activités extrascolaires (90 000€ TTC). Les accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances se tiennent dans les écoles Pierre-Sémard, Viala et Paul-Louis-Courier-Marceau : de 0,30€/h à 1,65€/h (2,85€/h pour les familles hors commune), de 2,10€ à 11,55€ le mercredi à partir de 11h30 ; de 1,50€ à 8,25€ la demi-journée et de 3€ à 16,50€ la journée.

Les accueils périscolaires se tiennent dans chaque école – sauf pour l'école maternelle Jacques-Prévert dont l'accueil se fait sur le groupe scolaire Henri-Wallon, le matin avant la classe à partir de 7h30 et le soir après la classe de 16h30 à 18h30 avec un goûter fourni par la ville (de 0,50€/h à 1,75€/h et 2,85€/h pour les familles hors commune).

Les **tarifs** sont calculés en fonction du **quotient familial** qui tient compte du revenu des familles. Unanimité

Aide aux vacances des jeunes

La ville va solliciter la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour obtenir des subventions concernant les courts séjours, de 5 jours et 4 nuits, qui se tiendront à Châtelus. Ce projet s'inscrit dans l'appel à projets lancé par la CAF pour soutenir des actions favorisant l'autonomie des adolescents. Le coût moyen d'un séjour à Châtelus s'élève à 750€ par enfant. L'aide perçue pourrait être de 320€ maximum. Unanimité

Sécurisation des bâtiments scolaires

Dans le cadre du Soutien à l'investissement local aux collectivités, la ville sollicite l'État pour obtenir une aide financière concernant des projets de sécurisation des bâtiments scolaires, estimés à 149 500€ HT. La ville pourrait financer 20% de la dépense. Unanimité